

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA17 25 0056 du **6 mars 2017**, un premier projet du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est)

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **28 mars 2017, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage.

QUE ce projet de règlement vise à augmenter la densité maximale (C.O.S.) de 6,0 à 9,5 dans le « secteur à transformer 11-T5 ».

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 mars 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx